

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Orsay, le 11 octobre 2021

### Relevé de décisions du Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

Lors de sa séance du lundi 27 septembre 2021, le Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay a adopté les décisions suivantes :

#### Présidence du Conseil d'administration

Valérie Pécresse, Présidente du Conseil régional Ile-De-France, a été élue à l'unanimité Présidente du Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay.

Le Conseil d'administration est composé de :

*Représentants de l'Etat :*

- Simone Bonnafous, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Ile-de-France, sur proposition du Ministre chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Guillaume Bouyt, adjoint au Sous-directeur de la quatrième sous-direction à la Direction du Budget, sur proposition du ministre des Finances et des Comptes publics
- Emmanuel de Lanversin, adjoint au directeur de l'habitat, de l'urbanisme et du paysage, sur proposition du Ministre chargé de la cohésion des territoires

*Représentants des collectivités territoriales :*

- Michel Bournat, Conseiller départemental au Conseil départemental de l'Essonne
- Yann Cauchetier, Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay
- Nicolas Dainville, Conseiller départemental au Conseil départemental des Yvelines
- Jean-Michel Fourgous, Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Emmanuel Grégoire, Adjoint à la maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques
- Grégoire de Lasteyrie, Président de la Communauté Paris-Saclay
- François de Mazières, Président de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand-Parc
- Othman Nasrou, Conseiller régional au Conseil Régional Ile-De-France
- Valérie Pécresse, Présidente du Conseil régional Ile-De-France
- Francis Szpiner, Conseiller métropolitain à la Métropole du Grand Paris

*Personnalités qualifiées :*

- Didier Kling, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-De-France
- Frédérique Lahaye de Fréminville, Présidente du Groupement d'intérêt public habitat et interventions sociales
- Marie Leprêtre, Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental de l'Essonne
- Laurence Piketty, Administratrice générale adjointe du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)
- Sylvie Retailleau, Présidente de l'Université Paris-Saclay
- Bernard Salha, Directeur de la Recherche et Développement d'EDF

Le préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet de Paris, assiste de droit au Conseil d'administration ainsi que le préfet de l'Essonne et celui des Yvelines.

## **Actualisation des prévisions à fin d'affaires des bilans de Zones d'aménagement concerté des quartiers de l'Ecole polytechnique, de Moulon, de Corbeville et Satory Ouest**

Le Conseil d'administration a approuvé l'actualisation des prévisions à fin d'affaires dont le détail, par ZAC opérationnelle, se trouve ci-dessous :

- le bilan à fin d'affaires de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique évolue d'un résultat négatif de – 7 929 k€ à un résultat négatif de – 8 214 k€ (472 977 K€ en produits, 481 191 K€ en charges) ;
- le bilan à fin d'affaires de la ZAC de Moulon reste à l'équilibre avec un résultat nul (500 679 K€ en produits et en charges) ;
- le bilan à fin d'affaires de la ZAC de Corbeville évolue d'un résultat négatif de – 700 K€ à un résultat négatif de – 531 K€ (204 198 K€ en produits, 204 729 K€ en charges) ;
- le bilan à fin d'affaires de la ZAC Satory ouest évolue d'un résultat positif de 9 850 K€ à un résultat positif de 944 K€ (407 089 K€ en produits, 406 646 K€ en charges).

## **Validation du Plan pluriannuel de consolidation des opérations de ZAC en cours de réalisation, en initiative ou en préparation**

Le Conseil d'administration a validé les orientations générales de l'établissement présentée dans le plan pluriannuel d'aménagement. Celui marque des efforts de maîtrise des bilans financiers et d'optimisation des recettes et une trajectoire financière présentant une marge de long terme stable à – 30,2 M€ essentiellement centré sur les opérations en gestation. Les dépenses de l'EPA Paris-Saclay se structurent essentiellement en dépenses de viabilisation des volumes vendus, d'aménagement d'espaces publics et d'équipements publics et de coûts de structure. Les grands équilibres financiers reposent sur des acquisitions foncières nécessaires pour sécuriser des développements urbains à venir et pour anticiper la valorisation foncière qui résultera des opérations futures, et un pic de recettes attendu pour les années 2025-2026.

Le calendrier entre les dépenses et les recettes génère un besoin de financement structurel qui nécessite de recourir à l'emprunt dont le niveau pourrait atteindre, en cumulé, 184 M€ à horizon 2024, indépendamment des besoins de financement infra-annuel couvrant les aléas de trésorerie de l'Établissement.

## **La convention de versement 2021 de l'Agence nationale de la recherche (ANR)**

L'ANR participe financièrement à l'aménagement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche au titre des actions du programme d'Investissements d'avenir concernant le développement scientifique et technologique du plateau de Saclay ainsi que l'opération Campus. Dans ce cadre, l'ANR s'acquittera de 3 978 K€ au titre du programme de travaux 2021.

## Conditions de raccordement au réseau d'échange de chaud et de froid

L'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay construit depuis 2016 un réseau d'échange de chaud et de froid alimenté par la nappe géothermique de l'Albien située à 700 mètres de profondeur. La solution technique développée est constituée d'une boucle d'eau tempérée (30°C) irriguant tous les nouveaux bâtiments construits dans les ZAC (établissements d'enseignement supérieur de l'Université Paris-Saclay et de l'Institut Polytechnique de Paris, entreprises, logements, etc.). Première brique d'un smart grid énergétique, le réseau est également alimenté par d'autres sources d'énergies renouvelables, à l'image du partenariat signé avec le CNRS actant la récupération de chaleur fatale issue du supercalculateur Jean Zay.

En conséquence notamment de souscriptions de puissance en froid plus importantes que prévues, des investissements complémentaires doivent être anticipés pour renforcer les installations de production de froid.

Pour ce faire, le Conseil d'administration a approuvé l'évolution de la participation constructeur complémentaire à l'équipement du réseau d'échange de chaud et de froid (PCCR) – initialement définie.

## Prise d'initiative modificative de la ZAC de Moulon

La programmation de la ZAC de Moulon, sur le secteur de la ville d'Orsay, est, à ce jour, essentiellement à vocation académique et développement économique. Dans l'objectif de créer une vie de quartier animée, les évolutions souhaitées sur ce secteur plaident pour une programmation urbaine renforçant la mixité et une intensification des usages avec l'arrivée de logements familiaux et l'implantation d'équipements publics de proximité. De plus, l'arrivée de nouveaux programmes immobiliers et d'infrastructures (collège, connexion inter quartier au-dessus de la RN 118 et restructuration du Parc Club Orsay notamment), non envisagés dans la programmation initiale, modifie également les équilibres programmatiques de la ZAC de Moulon.

Ces nouvelles données conduisent à faire évoluer les orientations d'aménagement de la ZAC ainsi que la programmation globale. Les dossiers de création et de réalisation de la ZAC doivent donc être modifiés pour intégrer ces évolutions.

Les modalités de la concertation approuvées par le Conseil d'administration sont les suivantes :

- Parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
- Affichage de la délibération d'engagement de la concertation préalable en Mairie de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint Aubin et dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ;
- Mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé afin que le public puisse donner son avis sur le projet ;
- Organisation d'une réunion publique sur le projet.



## Convention de maîtrise foncière ZAC « Gare-Guyancourt – Saint-Quentin »

Pour permettre la maîtrise du foncier nécessaire à la réalisation de la ZAC Gare de Guyancourt – Saint Quentin, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général de l'EPA Paris-Saclay à négocier les termes et à signer la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF.

### Autorisation

#### **- Protocole avec l'Université Paris-Saclay :**

L'EPA Paris-Saclay et l'Université Paris-Saclay, avec ses établissements composants (ENS Paris-Saclay, CentraleSupélec), souhaitent conclure un protocole d'accord en vue de formaliser leur coopération et de coordonner leurs projets de développement respectifs au sein de la ZAC de Moulon.

Afin de garantir le développement futur des activités d'enseignement et de recherche tout en assurant la réalisation du projet d'aménagement, les Parties se sont rapprochées aux fins notamment de :

- Préciser les modalités d'association de l'Université Paris-Saclay et de ses établissements composants sur les projets d'aménagement en lien direct ou indirect avec les missions de cette dernière, et notamment, les activités d'enseignement et de recherche, la vie étudiante et le logement étudiant, la valorisation et le développement économique, le cadre de travail des personnels ;
- Définir les éléments du projet d'aménagement intéressant l'Université Paris-Saclay et l'ensemble de ses entités,
- Identifier les emprises foncières sises sur le Campus universitaire nécessaires au projet d'aménagement devenues inutiles à l'Université Paris-Saclay et ses établissements composants et, à l'inverse, identifier les emprises foncières nécessaires à leur développement ;
- Anticiper et prévoir les incidences du projet d'aménagement sur les bâtiments et installations utilisés par l'Université et ses établissements composants ainsi que leur exploitation future.

Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général de l'EPA Paris-Saclay à finaliser les discussions avec l'État, l'Université Paris-Saclay et ses établissements composants et à signer le protocole d'accord foncier ainsi que les conventions d'application, en relation avec les collectivités territoriales notamment pour les espaces publics qui pourraient leur être remis à terme.

Contacts presse :

Rumeur publique / Lorraine Froment  
[lorraine.froment@rumeurpublique.fr](mailto:lorraine.froment@rumeurpublique.fr) –  
06 16 31 64 92

EPA Paris-Saclay / Jérôme Chiaramonti  
[jerome.chiaramonti@oin-paris-saclay.fr](mailto:jerome.chiaramonti@oin-paris-saclay.fr) – 01 64 54 26 78

## Concernant l'EPA Paris-Saclay

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay) pilote et coordonne le développement du cluster scientifique et technologique de Paris-Saclay dans le cadre d'une Opération d'Intérêt National (OIN). Avec 15 % de la recherche nationale et 40 % des emplois de la recherche publique et privée francilienne, ce territoire, qui s'étend de Massy à Versailles en passant par Saint-Quentin-en-Yvelines, compte parmi les plus puissants pôles d'innovation au monde.

L'EPA Paris-Saclay mobilise les acteurs économiques pour stimuler la croissance autour de filières stratégiques (technologies de l'information et de la communication, santé, énergie, aéronautique-sécurité-défense, mobilité). Avec l'Université Paris-Saclay et l'Institut Polytechnique de Paris, il fédère les acteurs académiques pour renforcer les liens entre la recherche publique et privée et favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat.

Véritable levier de la dynamique du cluster, l'aménagement de Paris-Saclay se structure autour de trois zones principales :

- le Campus urbain, cœur scientifique du cluster sur la frange sud du plateau de Saclay ;
- Versailles Satory, où se développe un pôle dédié aux mobilités du futur au sein d'une ville nature ;
- et le quartier Gare de Guyancourt - Saint-Quentin.

L'ensemble de ces quartiers sera relié par la ligne 18 du Grand Paris Express à partir de 2026.

L'EPA Paris-Saclay conduit une programmation scientifique, économique et urbaine avec l'ambition de créer des quartiers vivants, innovants et durables capables de répondre aux besoins du cluster : arrivée d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur, implantation d'entreprises, amélioration des transports, création de logements et d'équipements publics dans un environnement naturel privilégié, avec notamment les 4 115 hectares de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière.

Laboratoire de la ville durable, Paris-Saclay définit et met en œuvre des solutions innovantes – et bien souvent inédites à cette échelle - en faveur de la transition écologique.

Il s'agit de porter cette ambition dans toutes les dimensions et synergies possibles que ce soit dans les domaines liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'énergie, l'environnement, les ressources, la biodiversité, l'économie circulaire et la mobilité.

## Contact

Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

6 boulevard Dubreuil  
91400 Orsay  
[www.epaps.fr](http://www.epaps.fr)

Agence Rumeur Publique  
Lorraine Froment  
[lorraine.froment@rumeurpublique.fr](mailto:lorraine.froment@rumeurpublique.fr)  
01 55 34 99 87

EPA Paris-Saclay  
Jérôme Chiaramonti  
[jerome.chiaramonti@oin-paris-saclay.fr](mailto:jerome.chiaramonti@oin-paris-saclay.fr)  
01 64 54 26 78

 [facebook.com/ParisSaclay](https://facebook.com/ParisSaclay)  
 [@parissaclay](https://twitter.com/parissaclay)  
 [Paris\\_saclay](https://www.instagram.com/Paris_saclay)  
 [Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay](https://www.linkedin.com/company/etablissement-public-d-am%C3%A9nagement-paris-saclay)  
 [youtube.com/ParisSaclay](https://www.youtube.com/ParisSaclay)